

Définition du TEG ?

Le Taux Effectif Global (TEG) figure obligatoirement sur l'offre préalable de crédit.

C'est le seul taux qui permet au futur emprunteur de comparer les offres de crédit de même nature, de plusieurs établissements de crédit.

Le TEG représente sous forme de pourcentage tous les coûts obligatoires pour l'obtention d'un crédit. Ainsi, il comprend le **taux d'intérêt nominal, les éventuels frais de dossier et le coût des assurances lorsqu'elles sont obligatoires.**

Le TEG est le seul critère valable de comparaison, du coût de plusieurs crédits.